

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

**Règlement no 277-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux et abrogeant les règlements nos 21-94 et 22-94 (207-2010)**

**Règlement no 279-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation du réseau d'aqueduc**

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour de novembre deux mille seize (2016).**

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour de novembre 2016, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29 novembre deux mille seize (2016).

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière